

République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE KUTZENHAUSEN
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Séance du 9 avril 2025

En séance : 11

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Kutzenhausen, régulièrement convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de M. Pierrot SITTER, Maire.

Membres présents :

Mme Fabienne WALTER.

MM. Philippe MALL –Thierry HEIM — Martin HEINTZ - Olivier TRAPP -Pierre KLEIN - Serge ZEIDLER - Julien HIRLEMANN - Grégory BALL.

Membres absents excusés :

Mmes Sophie LINDNER- Sabrina STEINMETZ- Sabine TRAPP.

MM. Pascal HERRMANN - Fabrice MOERCKEL.

Sophie LINDNER donne procuration à Julien HIRLEMANN.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte financier unique 2024 de la commune
- Vote du budget primitif 2025 de la commune
- Taux des contributions directes
- Subventions 2025
- Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Sauer Pechelbronn

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement. Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 3 Mars 2025, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

Le maire présente le tableau des indemnités des élus pour 2024.

N° 1 Délibération 2025/12

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Le maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à chacune de ses séances, doit désigner son secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne

Monsieur Philippe MALL comme secrétaire de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Madame Valérie RINCK, adjoint administratif.

N° 2 Délibération 2025/13

Objet : Approbation du compte financier unique 2024 de la commune de Kutzenhausen

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

1.charge Monsieur Philippe MALL, adjoint au maire, de présenter le compte financier unique du budget de la commune de Kutzenhausen, exercice 2024, arrêté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

-Fonctionnement :

Dépenses réalisées : 494 356.96€

Recettes réalisées : 620 188.16€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 : 125 831.20 €

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : 369 901.45 €

RESULTAT CUMULE : + 495 732.65 €

-Investissement :

Dépenses réalisées : 330 002.87€

Recettes réalisées : 106 451.07 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 : - 223 551.80 €

RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTE : 298 123.25€

RÉSULTAT CUMULE : + 74 571.45€

Considérant que le compte financier unique du budget de la commune de Kutzenhausen est conforme dans toutes ses écritures au compte financier unique du comptable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le maire ayant quitté la salle,

-décide d'approuver le compte financier unique du budget de la commune de Kutzenhausen de l'exercice 2024 présenté par Philippe MALL, dressé par le maire, approuvé

par le comptable assignataire.

2/ Le conseil municipal affecte le résultat cumulé comme suit :

- Excédent de fonctionnement Commune :	495 732.65 Euros
- Résultat de fonctionnement à affecter :	495 732.65 Euros
- Résultat d'investissement de clôture :	74 571.45 Euros
- c/001 :	74 571.45 Euros
- Reste à réaliser dépenses :	65 000 Euros
- Reste sur excédent reporté de fonctionnement :	495 732.65 Euros
c/002	495 732.65 Euros

N°3 Délibération 2025/14

Objet : Vote du budget primitif 2025 de la commune de Kutzenhausen

La proposition de budget primitif 2025 pour commune de Kutzenhausen est présentée par le maire au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2025, en équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	1 074 434.00€
	Recettes :	1 074 434.00€
Section d'investissement :	Dépenses :	345 500.00€
	Recettes :	345 500.00€

N°4 Délibération 2025/15

Objet : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Par délibération du 25/03/2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

TFPB : 26.95 %
TFPNB : 50.39 %
THRS : 8.92%

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 :

TFPB : 26.95 %
TFPNB : 50.39 %
THRS : 8.92%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

N°5 Délibération 2025/16
Objet : Subventions 2025

Le conseil municipal approuve les subventions suivantes pour 2025 :

<u>Organisme</u>	<u>Montant</u>
PAROISSE CATHOLIQUE KUTZENHAUSEN	200,00
AOS ASS. OEUVRES SCOLAIRES	136,00
CARITAS ALSACE	400,00
ASS LES CIGOGNES SPORTIVES	856,00
ASS SOUVENIR FRANCAIS	50,00
ASS. CERCLE HISTOIRE ALSACE DU NORD	80,00
ASS. CIPAP- COMITE INT.PAR.AME.PRES	1 622.26
ASS. CLUB VOSGIEN SECTION DE SOULTZ	65,00
STE MUSIQUE UNION PREUSCHDORF	170,00
ETS. INSTITUT MED.PROF. DE HARTHOUSE	200,00
PAROISSE PROTESTANTE KUTZENHAUSEN	200,00
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00
DYNAM OBER	400,00
COOPERATIVE SCOLAIRE KUTZENHAUSEN	600,00
SKLEEBLATTEL THEATER	400,00
ASSOCIATION FONCIERE	4040,00

N°6 Délibération 2025/17

Objet : Communauté de communes du Sauer-Pechelbronn : rapport d'activités

Considérant la transmission du rapport d'activités de l'exercice 2024 de l'établissement,

Entendu l'exposé du maire, M. Pierrot SITTER, également conseiller communautaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes du Sauer Pechelbronn
- De faire part au président de la communauté de communes des observations suivantes : néant.
- De charger le maire à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

DIVERS

- Le maire fait la lecture de courrier de demande de soutien au projet Ageli (production de carbonate de lithium à partir d'exploitation géothermique).
- La journée éco-citoyenne se tiendra le samedi 12 avril.
- L'Association Dynam'Ober propose de faire la décoration de table pour la fête des Aînés.

Après diverses informations communiquées par la municipalité, la séance est clôturée à 20h15

Certifié exécutoire par Pierrot SITTER, maire, et Philippe MALL, secrétaire de séance.

Compte-tenu de la transmission des délibérations en sous-Préfecture le 10 avril 2025 et l'affichage le 10 avril 2025

Pierrot SITTER
Maire



Philippe MALL
Secrétaire de séance

